

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation du conseil : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., ROUXEL M., BERTAUD M-F., PAILLER A., MARTINEAU C., BAUDRY K., M. HERCBERG F., Mme ROUSSET C..

Absents : Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir M. CHOUIN J-F., M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A., Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., M TESSIER P.

Secrétaire : Mme Karen BAUDRY

2025.93 – Recrutement des agents contractuels : régularisation année 2025

Dans le cadre des agents contractuels n'ayant pas fait l'objet d'une délibération sur l'année 2025, il y a lieu de régulariser la situation.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier pour les postes suivants :

SERVICE	CATEGORIE	FONCTION	TYPE DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	MOIS
ENFANCE JEUNESSE	C	adjoint d'animation	CDD accroissement L332-23_1	32.53h/sem	12
TECHNIQUE	C	Agent polyvalent des services techniques	CDD accroissement L332-23_1	35h/sem	1
ENFANCE JEUNESSE	C	Animatrice centre de loisirs, périscolaire, restauration	CDD accroissement L332-23_1	27.74h/sem	3
ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif	CDD accroissement L332-23_1	35h/sem	6
ENFANCE JEUNESSE	C	Animatrice centre de loisirs, périscolaire, restauration	CDD accroissement L332-23_1	26.93h/sem	0,03
TECHNIQUE	C	Agent d'entretien des locaux	CDD accroissement L332-23_1	15.03h/sem	2
TECHNIQUE	C	Agent d'entretien des locaux	CDD accroissement L332-23_1	35h/sem	6
TECHNIQUE	C	Agent espaces verts	Avenant CDD accroissement L332-23_1	22.81h/sem	4
ENFANCE JEUNESSE	C	Animatrice centre de loisirs, périscolaire, restauration	CDD accroissement L332-23_1	23.03h/sem	1,5
ENFANCE JEUNESSE	C	Animatrice centre de loisirs, périscolaire, restauration	CDD accroissement L332-23_1	24.12h/sem	1
TECHNIQUE	C	Agent espaces verts	CDD saisonnier L.332-23 2	35h/sem	1
ENFANCE JEUNESSE	C	Animatrice centre de loisirs, périscolaire	CDD accroissement L332-23_1	23.85h/sem	1
ENFANCE JEUNESSE	C	Animatrice centre de loisirs, périscolaire	CDD accroissement L332-23_1	32.43h/sem	3
TECHNIQUE	C	Agent d'entretien des locaux	CDD accroissement L332-23_1	35h/sem	1
TECHNIQUE	C	Agent d'entretien des locaux	CDD accroissement L332-23_1	35h/sem	2,5
ENFANCE JEUNESSE	C	Animatrice centre de loisirs	CDD saisonnier L.332-23 2	35h/sem	0,5
SCOLAIRE	C	Agent des écoles	CDD remplacement L.332-13	18.56h/sem	10

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE REGULARISER** la création des postes de l'année 2025 :
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les contrats de recrutements correspondants,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés étaient inscrits au budget, chapitre 012.
- **DE DIRE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ


